Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_051_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 25 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Le Douairon à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Sébille
Madame Le Floch à Madame Leclere
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic

Absent : 0

Secrétaire de séance : Caroline Le Bodic

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 0

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 33

2026-04-02- N°INST 051/2026 – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AU CNAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux articles L 731-1 à L731-4 du code général de la fonction publique, notre collectivité met en œuvre une action sociale en faveur des agents de la ville et du CCAS.

Cette action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, couvrant diverses actions notamment dans les domaines de l'enfance, des loisirs, ainsi qu'à les aider en cas de situations difficiles.

Cette dernière s'inscrit au travers du versement d'une subvention au COS ainsi qu'une adhésion pour les agents de la ville et du CCAS auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Ces démarches contribuent à la valorisation des ressources humaines et du service public local, grâce à une implication renforcée du personnel.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_051_DEL-DE

Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Yoann THEBAUT comme représentant local au sein CNAS.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE